



D'ANVERS  
AUX  
ABBESSES

**LETTRÉ DE DÉCHARGE RELATIVE À LA PARTICIPATION  
AUX PORTES OUVERTES D'ATELIER D'ANVERS AUX ABBESSES 2013**

**À ENVOYER SIGNÉE PAR TOUS LES ARTISTES  
AVEC VOTRE CHÉQUE AVANT LE 31 MAI 2013, à l'adresse suivante :**  
**LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 18<sup>E</sup> BOÎTE 98  
15 PASSAGE RAMEY 75018 PARIS**

Je soussigné(e),  
(nom, prénoms).....  
né(e) le .....  
à .....  
(adresse complète) .....  
téléphone..... mail.....

déclare souhaiter participer à l'événement des PORTES OUVERTES D'ATELIER 2013 D'ANVERS  
AUX ABBESSES, prévu les **15 / 16 / 17 novembre 2013**.

Je suis informé(e) que les organisateurs d'expositions, de salons, d'ateliers portes ouvertes, les responsables de site internet, de vente en ligne ... ne faisant pas l'information nécessaire sur les obligations sociales et fiscales des artistes exposants et ayant connaissance d'infractions à cette législation en permettant consciemment à des artistes de faire acte de vente, peuvent être mis en cause pour avoir facilité l'exercice dissimulé d'actes de commerce.

Je suis conscient(e) que j'ai l'obligation en tant qu'artiste, en cas d'acte de vente (et cela au premier euro perçu), lors d'expositions et d'ateliers portes ouvertes, de m'identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes (obtention d'un n° d'ordre MDA) ou de l'AGESSA et de me déclarer auprès de mon Centre des Impôts en BNC (obtention d'un n° SIREN-SIRET).

*Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts*  
<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>

Je décharge et libère totalement et d'une manière indéterminée les organisateurs des Portes Ouvertes et les membres du bureau de l'association d'ANVERS AUX ABBESSES, concernant ma participation et ma présence à cet événement en tant qu'artiste.

Je déclare avoir pris connaissance de la **CHARTÉ DES ADHÉRENTS AAA 2013**.

Fait à ..... le.....

Nom, prénom et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



## CHARTRE DES ADHÉRENTS 2013

1.1 - L'association d'Anvers Aux Abbesses (AAA) est constituée d'artistes plasticiens (peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, céramistes, graphistes, infographistes...)(voir en 3.1, 4.1 et 4.2).

1.2 - Les adhérents sont des personnes physiques, qui souhaitent s'engager et participer activement à la vie de l'association.

1.3 - Les artistes participants aux différentes manifestations proposées par AAA s'inscrivent à titre personnel et ne peuvent être représentés par un mouvement ou une association.

1.4 - Chaque membre s'engage à donner de son temps pour l'organisation des manifestations proposées par AAA (une journée/an).

2.1 - Les artistes participant à l'une des manifestations organisées par AAA s'engagent à respecter les consignes, dates et horaires définis par le Bureau.

3.1 - À compter de 2007, les nouveaux entrants devront présenter un dossier de leur travail et être liés par leur atelier ou leur domicile au 9e ou au 18e arrondissement, pour pouvoir s'inscrire aux Portes Ouvertes.

3.1 BIS - **À compter de 2011**, chaque nouvel entrant - qui n'ouvre pas son propre atelier - est tenu de trouver par lui-même son lieu d'exposition, auprès d'un artiste d'AAA qui pourra l'accueillir ou toute autre solution dans le périmètre du plan/affiche actuel et pouvant respecter les horaires des Portes Ouvertes (11h-20h)

3.2 - L'admission des créateurs d'objets dépendra de leur engagement à accueillir un ou plusieurs plasticiens (voir 1.1).

3.3 - Chaque artiste présentant des oeuvres pendant les Portes Ouvertes doit être membre de l'association AAA.

3.4 - Le fanion signalant l'atelier doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours.

4.1 - À compter de 2010, et en conformité avec la loi, les artistes indiquent leur **N° D'ORDRE de La Maison des Artistes** et leur **N° de SIREN-SIRET** sur le site d'AAA ainsi que sur leur lieu d'accueil, lors des Portes Ouvertes.

4.2 - Les artistes non encore inscrits, susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) à l'occasion des Portes Ouvertes organisée par AAA s'engagent à s'identifier et se déclarer à la suite de celle(s)-ci, au premier euro perçu, auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de la Maison des Artistes (obtention d'un n°d'ordre) et de se déclarer auprès de leur centre des Impôts en BNC (obtention d'un n°siren-siret). Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des Portes Ouvertes et par les membres du bureau d'AAA de leurs obligations fiscales et sociales.

*Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du Centre des impôts*  
<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>

5.1 - À compter de 2010, un groupe de référents est mis en place pour faciliter une communication fluide entre les adhérents et les organisateurs. Chaque référent est en lien direct avec une dizaine d'adhérents. Ces petits groupes permettent de se rencontrer et de mieux connaître le fonctionnement de l'association. Les nouveaux adhérents sont tenus informés de leur référent dès l'acceptation de leur dossier d'adhésion.